

Délibération n° 2023-28 du Comité syndical du jeudi 13 juillet 2023

SCOT CORRECTION AFFECTATION RESULTAT 2022 & DECISION MODIFICATIVE N° 1 - 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 13 juillet à 9h40, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault - La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis, à l'invitation du Président en date du 6 Juillet 2023.

Etaient présents ou représentés :	Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI est représenté par Patrick JAURES (suppléant), Gérard BESSIERE, Olivier BRUN, Bernard COSTE est représenté par Laurent ALBERT (suppléant), Claude CARCELLER, Jean-Claude CROS, Jean-Pierre GABAUDAN, Jean-Claude LACROIX est représenté par Joseph RODRIGUEZ (suppléant), José MARTINEZ, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL, Jean-Luc REQUI est représenté par Antoine GOUTELLE (suppléant), Claude REVEL, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER est représenté par Bernard GOUJON (suppléant), Claude VALERO, Claire VAN DER HORST est représentée par Françoise OLIVIER (suppléante),
Etaient également présents :	Jean-Pierre PUGENS, Martine BONNET, Xavier PEYRAUD,
Absents ou excusés :	Béatrice FABRE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Yvon PELLET, Christian POUJOL, Jacques RIGAUD, Frédéric ROIG,
Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 24	
Votants : 21 Votants Affaires du SCOT : 20	

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n° 2023-02 du Comité Syndical du Sydel du 13 janvier 2023 portant approbation du Budget Primitif du Sydel pour l'exercice 2023,

Vu, la délibération n° 2023-11 du Comité Syndical du Sydel du 7 avril 2023 portant approbation du Compte Administratif du Budget SCoT pour l'exercice 2022,

Vu, la délibération n° 2023-13 du Comité Syndical du Sydel du 7 avril 2023 portant sur l'affectation du Résultat et BS 2023 SCoT,

Considérant la nécessité d'ajuster les lignes budgétaires du SCoT pour l'année 2023,

Considérant l'avis favorable des membres du Bureau syndical réuni le 2 juin 2023,

Le Budget supplémentaire (BS) SCOT de l'exercice 2023 en section d'investissement fait apparaître une erreur d'imputation à l'article 1068 qui ne peut accueillir qu'un excédent de fonctionnement capitalisé.

Les amortissements du Scot nécessitent par ailleurs un ajustement en fonctionnement et en investissement.

Aussi, il est proposé d'ajuster les imputations comptables de la manière suivante, voir l'annexe ci-dessous « Extrait du logiciel de gestion budgétaire DM1-SCoT »:

Pour rappel : Résultat de clôture de l'investissement 2022 : 274 482.88€

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **D'Approuver** les propositions d'ajustements de l'affectation du résultat d'investissement sus indiqués pour le budget annexe Scot
- ✓ **D'Adopter** la Décision Modificative N° 1 - 2023 du Budget SCOT selon les orientations ci-dessus
- ✓ **D'Autoriser** le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Saint André de Sangonis, le 25 Juillet 2023

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 25 Juillet 2023

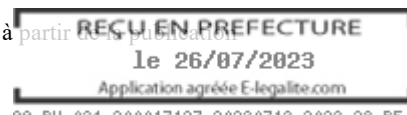
Le Président du Syndicat

- ✓ **Publiée le 25 Juillet 2023**
- ✓ **Transmise le 25 Juillet 2023**

Cette délibération

d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à

Page 1 sur 2



DM SCOT 2023 - N1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-80623-8 : Alimentation	49.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8226-8 : Honoraires	0.00 €	56 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8256-8 : Missions	56 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	56 049.00 €	56 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8811-810 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	49.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	49.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	56 049.00 €	56 049.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-001-8 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	54 181.99 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	54 181.99 €
R-28184-810 : Mobilier	0.00 €	0.00 €	0.00 €	49.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	49.00 €
R-1068-8 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	0.00 €	54 181.99 €	0.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	54 181.99 €	0.00 €
D-2184-8 : Mobilier	0.00 €	49.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	49.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	49.00 €	54 181.99 €	54 230.99 €
Total Général		49.00 €		49.00 €